



Hatch B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après le dépôt de l'acte au greffe

Soumis au
Moniteur
belge

21344686

Déposé le
14-07-2021

Registre

Numéro d'entreprise : 0864.295.833

Nom

(en entier) : Fédération des associations d'experts belges

(abrégé) :

Forme juridique : Association à but non lucratif

Adresse complète du siège : Noordstraat 76

1000 Bruxelles

Belgique

Sujet act : Licenciements, nominations

Extraits des actes :

Amendements concernant le conseil d'administration :Par décision en date du 14/06/2021, la cessation d'activité des directeurs suivants est adoptée :

DE RIDDER Carl, Baron Dhanislaan 10, 2000 Anvers, né le 05/04/1939, à Anvers (motif : démission)

SOUSSI Karim, Avenue Charles Schaller 31, 1160 Auderghem, né le 28/04/1960, à Rabat (Maroc) (raison : licenciement)

Par résolution en date du 14/06/2021, les personnes suivantes sont nommées administrateurs :

BEERENS Axel, Brusselsesteenweg 615, 1731 Asse (Relegem), né le 11/09/1954, à Ixelles

POWIS DE TENBOSSCHE Michaël, Sint-Hendrikstraat 70, 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, né le 12/06/1958, à Elisabethville (Congo)

Autres nominations :L'assemblée générale du 14/06/2021 a renouvelé le mandat des administrateurs :

Beke Joost, Deinse Horsweg 26, 9031 Drongen

Martens David, Petrus Van Der Jeugdlaan 21, 9220 Hamme

Stoot Suzanna, Guldenstraat 23, 2800 Mechelen

Vancalbergh Luc, Albert I-laan 70 bus 1.02, 8620 Nieuwpoort

En conséquence, l'organe de direction est composé commesuit : Beke Joost, Deinse Horsweg 26, 9031 Drongen

Martens David, Petrus Van Der Jeugdlaan 21, 9220 Hamme

Stoot Suzanna, Guldenstraat 23, 2800 Mechelen

Bladt Patrick, Sint-Annalaan 104, 1800 Vilvoorde

Annexes du Moniteur belge - 16/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Trappe B - suite

Krickovic Dominique, Dokter Prieëlslaan 3, 9340 Oordegem
 Vancalbergh Luc, Albert I-laan 70 bus 1.02, 8620 Nieuwpoort
 Hoorne Kurt, Piljoenstraat 19, 8800 Roeselare
 Delaunois Michel, Bosstraat 30, 1742 Ternat
 Beerens Axel, Brusselseseenweg 615, 1731 Zellik
 Powis den Tenbossche Michael, 70, rue St Henri, 1200 Bruxelles

L'organe de direction dispose de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi. Il peut conférer, sous sa responsabilité, des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

L'organe de direction ne peut valablement délibérer que si la majorité simple des administrateurs est présente ou représentée. Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Toutefois, en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Telle qu'elle a été faite et adoptée lors de l'assemblée générale du 14/06/2021

Le conseil d'administration du 14/06/2021 a réparti les fonctions suivantes :

Président : Beke Joost, Deinse Horsweg 26, 9031 Drongen

Secrétaire général : Krickovic Dominique, Dokter Prieëlslaan 3, 9340 Oordegem

Trésorier : Krickovic Dominique, Dokter Prieëlslaan 3, 9340 Oordegem Vice-

président : Martens David, Petrus Van Der Jeugdlaan 21, 9220 Hamme Vice-

président : Powis den Tenbossche Michaël, 70, rue St Henri, 1200 Bruxelles

Sans préjudice du pouvoir général de représentation du conseil d'administration en tant que collège, l'association est valablement représentée en justice et à l'extérieur par le président de l'organe directeur, qui peut agir seul, ou par le secrétaire général, l'un des vice-présidents et le trésorier, qui doivent agir conjointement.

Telle qu'elle a été établie et adoptée le 14/06/2021

Bruxelles,

Beke Joost
 Président

Note : dans cette publication, l'expression "conseil d'administration" doit être lue comme "organe de direction". Déposé par Diesbecq Didier Roger Rosa, Lasthebber